



Facture ancienne

Par mondage

Bonjour,

J'ai reçu fin juin, une lettre de Relance avec comme en tête « la poste ».

Il s'agit d'une facture datée du 22/06/2012 ou il est indiqué que suite à un dysfonctionnement de leur système informatique, ils m'ont bien envoyé une commande de timbre, mais que je n'ai pas été prélevé.

Ma 1^{er} réaction a été de voir avec ma banque qui m'a indiqué que lorsque un achat en ligne était mis en échec la commande n'était pas envoyé. Puis je me suis rendu à mon bureau de poste ou la personne m'a dit qu'elle n'avait jamais entendu parler de ça et qu'à ma place il jetterait tout simplement la lettre, ce que j'ai fait.

Début Août, je reçois de nouveau une relance pour la même chose.

Cette fois je décide de contacter la personne avec l'adresse mail écrits dans la lettre en expliquant que je ne comprends pas ce qu'ils veulent exactement.

La personne me répond que j'ai commandé des timbres (facture en pièce jointe) et que je leur doit la somme de 43,34? pour une commande du 22/06/2012.

Après vérification, je constate que je ne possède pas la plupart des timbres édités dans la facture (sur les 22 timbres présent sur la facture j'en possède 3 qui sont sans doute des timbres achetés ailleurs) et donc le signale à cette personne.

Celle-ci me répond que j'ai bien reçu un paquet venant de chez eux en Colissimo à cette date et donc que je leur doit la somme indiquée (Elle me joint en PJ d'un bordereau ou mon nom n'apparait pas et une copie d'écran d'un numéro de Colissimo reçu). Je ne sais pas quoi faire.

J'ai lu sur internet qu'un article de loi L 137-2 parlant d'un délai de prescription de 2 ans pour les achats entre particulier et professionnel

Puis-je utiliser celui-ci et dans ce cas quel doit être ma démarche. Si ce n'est pas le cas comment puis-je évoquer ma bonne fois ?

Merci d'avance de votre réponse